BAC PRO ASSP

ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE (OPTION STRUCTURE)

Le titulaire du BAC PRO ASSP exerce des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance, en structures collectives.



Conditions d'admission

L'accès en classe de seconde est ouvert aux élèves de 3^{ème}. Mais des élèves issus d'une classe de seconde ou première générale ou technologique ou titulaire du CAP ATMFC pourront intégrer la classe de première ASSP s'il reste des places disponibles.

Cette formation ne vise pas seulement le

travail auprès d'enfants mais aussi le <u>travail auprès</u> de la personne âgée et de l'adulte handicapé.

Une réunion d'information est organisée au printemps pour présenter aux élèves et aux parents les caractéristiques de la formation. A l'issue de cette information globale, des enseignants reçoivent les élèves munis d'une lettre de motivation pour un entretien individuel de 10 minutes afin de les accompagner dans leur orientation.

Attention: lors de l'inscription, l'élève devra fournir un certificat d'immunisation contre l'hépatite B.

Qualités requises

- Etre travailleur, motivé et à l'écoute des autres
- Savoir aider les autres
- Aimer le travail d'équipe



Capacité d'accueil : 32 places par année

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les élèves participent obligatoirement à la formation Sauveteur Secouriste du travail. La formation offre la possibilité de valider un diplôme de niveau V à la fin de la classe de première : le BEP ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne).

<u>Périodes de Formation en Milieu Professionnel</u> (PFMP)



22 semaines réparties sur les 3 années :

- En classe de seconde : 2 périodes de 3 semaines dont une période se déroule dans une structure pour personnes en perte d'autonomie,
- En classe de première et de terminale : 4 périodes de 4 semaines réparties sur les 2 années dont 3 périodes se réalisent auprès d'adultes non autonomes.
- Il est important de changer de lieu de PFMP

au cours des 3 années de formation.

<u>Débouchés</u>

<u>Vie active</u>: En tant qu'Agent de Service Hospitalier (ASH)

Possibilités de poursuite d'études

- Concours et préparation aux concours des centres de formation: aides-soignantes, aide médico-psychologique, auxiliaire de puériculture, TISF, moniteur-éducateur, infirmières, éducateur de jeunes enfants...
- ♣ BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social
- La mention complémentaire aide à domicile
- La voie de l'apprentissage (préparateur en pharmacie, assistante dentaire...)
- La formation complémentaire secrétariat médical

Résultats aux examens

2014	2015	2016	2017
78 %	89 %	90 %	85 %



